# 

# Annexe n°1 A L’ACCORD-CADRE :

# formulaire de DEMANDE D’ACCEPTATION D’UN SOUS-TRAITANT (DAST)

# DE RANG 1 (marche SANS MENTION DE PROTECTION ET avec RGPD)

# *(à remplir par le Titulaire du marché ou le soumissionnaire sauf la rubrique 7 qui doit être remplie par le sous-traitant)*

# Version du 21/06/2024

**Merci de remplir de préférence informatiquement votre DAST par souci de lisibilité.**

**Tous les champs concernés par la présente DAST doivent obligatoirement être complétés.**

**Référence\* du marché CEA : ………………………………..**

***(\*Lorsque la DAST est transmise après la notification du marché, la référence commence par 4100, 500000 ou 520000)***

**Ce formulaire de demande d’acceptation est destiné à présenter le sous-traitant et les prestations sous-traitées.**

**Il a également pour objet de soumettre à l’agrément du CEA les conditions de paiement direct du sous-traitant de rang 1 uniquement.**

**En cas de pluralité de sous-traitants, il est établi un formulaire par sous-traitant.**

**Si le présent formulaire n’est pas complété dans son intégralité, il ne pourra pas être validé par le CEA. Le sous-traitant ne sera donc pas accepté.**

Cocher la ou les cases concernées ci-dessous :

Si la demande intervient **avant la notification du marché**, le présent formulaire vaut demande d’acceptation du sous-traitant.

Si la demande intervient **après la notification du marché** :

le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance ;

le présent formulaire vaut acte spécial de sous-traitance modificatif si la demande initiale a été modifiée.

**1 - MARCHE CONCERNE**

**denomination sociale du Titulaire du marche (ou du SOUMISSIONNAIRE) :**

**objet du marché :**

**REFERENCE\* DU MARCHE :**

***(\*Lorsque la DAST est transmise après la notification du marché, la référence commence par 4100, 500000 ou 520000)***

**PAIEMENT DIRECT DU SOUS-TRAITANT PAR LE CEA :  OUI  NON**

**2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG**

**DENOMINATION SOCIALE** :

**ADRESSE**:

**CODE POSTAL : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| VILLE :**

**TELEPHONE** : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| **MEL:** ………………………….@..................................

**N° inscription au RCS** : |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_|

**N° SIRET DE L’ETABLISSEMENT QUI FACTURE :** |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

**N° SIRET DE L’ETABLISSEMENT INTERVENANT :** |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

**PME :  oui  non**

**CODE APE** : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| |\_\_|

**N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE** : |\_\_|\_\_| |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

**APPARTENANCE A UN GROUPE** :  **OUI  NON**

**(SI OUI, INDIQUER LEQUEL) :** …………………………………………………………………………………

**NOM, PRENOM ET QUALITE DE LA PERSONNE HABILITEE A ENGAGER L’ENTREPRISE\*\* :**

***(\*\*La personne indiquée ici doit être la même que celle renseignée en partie 7)***

**presence du sous-traitant sur site cea**

**OUI – si oui, preciser le lieu d’execution :** ………………………………..

**NON**

**CERTIFICATIONS EVENTUELLES DU SOUS-TRAITANT (QUALIBAT, AFNOR, CEFRI, QUALIANOR...)** :

……………………………………………………………………………………………………………………….

**REFERENCES RECENTES** **DU SOUS-TRAITANT DANS LE DOMAINE DU MARCHE CONCERNE (prestations exécutées pendant les trois dernières années)** : la liste de ces références doit être transmise au regard de ce qui est indiqué à la rubrique n°8 « Documents à produire par le sous-traitant ».

**LE SOUS-TRAITANT DISPOSE D’UN SITE INTERNET** **DECRIVANT LES METIERS ET LES SPECALITES DE L’ENTREPRISE :**

**OUI – Si OUI préciser l’adresse du site internet : ………………………………………………………....**

**NON – Si NON le sous-traitant doit alors transmettre une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l’entreprise.**

**LE SOUS-TRAITANT EMPLOIE DES SALARIES DETACHES TRANSNATIONAUX :**

**[COCHER « OUI » SI LE SOUS-TRAITANT EST BASÉ A L’ÉTRANGER ET DONT DES SALARIÉS VONT VENIR RÉALISER DES PRESTATIONS DANS LE CADRE DE LA SOUS-TRAITANCE (*un salarié détaché est un salarié envoyé par son employeur d’origine basé à l’étranger pour exercer une mission temporaire en France)*]**

**OUI**   **NON**

*Si oui, joindre la pièce n°5 figurant dans la rubrique n°8 du présent document.*

*Il est rappelé au Titulaire qu’il est tenu de demander au sous-traitant la communication des pièces prévues aux articles D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 et D.8222-8 (cocontractant établi à l'étranger) du Code du travail, qui sont à produire tous les six mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché et, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d’être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail) ainsi que les salariés* *français détachés en France par leur société étrangère (ne nécessitant pas d’autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail).*

**3- NATURE ET DUREE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

◼ **Nature des prestations sous-traitées\* :**

……………………………………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………………….

***(\*Indiquer ici la liste des prestations sous-traitées et non l’objet du marché)***

◼ **Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois**

***(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)***

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : …………………………………………

◼ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Les données sont hébergées (indiquer le lieu) :

L’autorité chef de file est la CNIL.

Les flux transfrontières :

OUI  NON

Le sous-traitant s’engage à respecter la Décision de la Commission du 5 février 2010 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des sous-traitants établis dans des pays tiers en vertu de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil.

Extraterritorialité ou Clause de « Cloud Act »

En cas de requête, par les autorités américaines et ou toute autorité extraterritoriale, pour accéder aux données traitées dans le cadre du marché, sur le fondement du Cloud Act, le sous-traitant s’engage à en informer le CEA, et à intenter, dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter de la réception de la requête, toute forme de recours judiciaire prévu par le Cloud Act ou par toute loi américaine, afin d’éviter par tout moyen que les données du CEA soient transmises aux autorités américaines.

Le sous-traitant ne pourra en aucun cas transmettre les données tant qu’un juge français n’aura pas rendu de décision exécutoire.

Etant donné le caractère sensible des données traitées par le CEA, toute transmission de ces données en vertu du Cloud Act, ou de toute autre législation extraterritoriale violerait nécessairement le Règlement général relatif à la protection des données (RGPD) ainsi que la Directive européenne 2016/943 relative à la protection du secret d’affaires. Il est rappelé que le RGPD est considéré comme une loi de police, dont l’application ne peut être exclue.

Toute communication de données [ou tout refus d’exercer ledit recours], par le sous-traitant, qui violerait la présente clause, causerait nécessairement un préjudice au CEA, que le Titulaire s’engage à indemniser à hauteur du montant du préjudice subi.

Le soumissionnaire/Titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègrera les clauses obligatoires prévues par l’article 28 du RGPD.

Coordonnées du Délégué à la protection des données du Titulaire :

**4- MONTANT DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES**

Dans le cas d’un sous-traitant à paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, constitue le montant maximum des sommes que le CEA versera par paiement direct au sous-traitant.

**[REMPLIR UNE DES DEUX PARTIES CI-DESSOUS (A OU B)]**

**a)** Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

* Taux de la TVA : %
* **Montant HT : €**
* Montant TTC : €

**b)** Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de [l’article 283-2 nonies du code général des impôts](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000028418301&cidTexte=LEGITEXT000006069577) :

* Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le Titulaire)
* Montant hors TVA : €

**5 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

◼ Échéancier et conditions de facturation du contrat de sous-traitance :

**------------------------------**

***Le compte à créditer ci-dessous est à compléter uniquement si la case « PAIEMENT DIRECT DU SOUS-TRAITANT PAR LE CEA : OUI » a été cochée au niveau de la rubrique n°1 « Marché concerné ».***

◼ Compte à créditer *(Joindre un relevé d’identité bancaire ou postal) :*

◼ Nom de l’établissement bancaire :

◼ Nom du détenteur du compte :

◼ Numéro de compte :

*Il est rappelé que les sommes versées au sous-traitant dans le cas d’un paiement direct du sous-traitant par le CEA seront nécessairement déduites des sommes dues au titulaire au titre de son marché.*

**6- CESSION OU NANTISSEMENT DE CREANCES**

* **Dans le cas où le marché n’est ni cédé ni nanti, le Titulaire coche uniquement la case suivante :**

 Le marché n’est ni cédé ni nanti.

* **Dans le cas où le marché est cédé ou nanti, le Titulaire coche les cases de l’une des hypothèses suivantes, selon la situation dans laquelle il se trouve. A défaut, le paiement direct du sous-traitant par le CEA sera impossible :**

**1ère hypothèse :**  La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le Titulaire établit que le montant de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché public ne fait pas obstacle au paiement direct du sous‑traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037729575&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou à l’[article R. 2393-40](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728277&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique.

En conséquence, le Titulaire produit avec le présent document :

l’exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

**2ème hypothèse :**  La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial** **modificatif**

En conséquence :

le Titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037729575&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou à l’[article R. 2393-40](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728277&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

l’exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le Titulaire justifie :

* soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
* soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

**7 - ATTESTATION DU SOUS-TRAITANT***(à remplir impérativement par une personne habilitée à engager le sous-traitant)*

Je soussigné(e), M./Mme [NOM, Prénom, qualité de la personne] ………………...……………………………………………, habilité(e) à engager la personnalité morale de la société [Nom de la société] ……………………………………………………………..…., atteste sur l’honneur  :

1. ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus :

* aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037703589&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037703603&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique  (dans l’hypothèse d’un marché public autre que de défense ou de sécurité) ;
* aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037704215&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037703603&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique (dans l’hypothèse d’un marché public de défense ou de sécurité) ;

1. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;
2. que les renseignements figurant en rubrique 2 de la présente demande d’acceptation sont exacts.

Fait à :LE SOUS-TRAITANT

Le *(date) : Signature et tampon*

*Nom, Prénom et qualité du signataire*

**8- DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT**

(à joindre impérativement à la présente demande dûment remplie)

1. Les références récentes du sous-traitant dans le domaine du marché concerné (prestations exécutées pendant les trois dernières années) : cette liste doit notamment faire apparaitre le nom du client, la date, le lieu, l’objet et le montant (en K€) des prestations.
2. Si le sous-traitant n’a pas indiqué de site internet dans la rubrique « 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-TRAITANT DE 1ER RANG », une plaquette ou une note décrivant les métiers et les spécialités de l’entreprise doit alors être transmise.
3. Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire.
4. Les attestations d’assurance civile, professionnelle (décennale le cas échéant) en cours de   
   validité.
5. Dans le cas d’emploi de salariés détachés, une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » du Ministère chargé du travail.

*(Pour toute demande d’acceptation d’un sous-traitant, le CEA refusera, en cas détachement de salarié(s) transnational, tout formulaire non accompagné de la déclaration de détachement).*

1. Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers, **datant de moins de six mois**.
2. Un relevé d’identité bancaire (RIB) ou postal du sous-traitant (à transmettre uniquement si la case « PAIEMENT DIRECT DU SOUS-TRAITANT PAR LE CEA : OUI » a été cochée au niveau de la rubrique n°1 « Marché concerné »).
3. L’attestation des indicateurs des risques professionnels délivrée sur le site <https://www.net-entreprises.fr> **pour l’établissement intervenant, datée de l’année en cours**.

Il est précisé qu’il ne s’agit pas de transmettre l’attestation faisant apparaitre le taux de cotisation AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) du sous-traitant : l’attestation des indicateurs des risques professionnels demandée est celle faisant notamment apparaitre les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail du sous-traitant pour les trois dernières années connues, en comparaison aux statistiques régionales et nationales.

Le site <https://www.ameli.fr/entreprise/votre-entreprise/compte-atmp/ouvrir-compte-atmp> apporte des informations à ce sujet.

Le sous-traitant peut posséder plusieurs codes risque. Le cas échéant, le sous-traitant doit transmettre l’attestation avec le code risque correspondant aux prestations sous-traitées.

Si le sous-traitant est dans l’incapacité de transmettre cette attestation, le justificatif doit être communiqué au CEA lors de l’envoi de la demande d’acceptation de sous-traitance : le sous-traitant a par exemple un statut de travailleur indépendant.

**9- SIGNATURE DES PARTIES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Signature des parties** | |
| Le Titulaire ou le soumissionnaire | Nom, prénom et qualité du signataire :  *Signature et tampon :*                                                                                      Date : |
| Le sous-traitant | Nom, prénom et qualité du signataire :      *Signature et tampon :*                                                                                Date : |
| Avis favorable du Responsable d’unité technique CEA | Nom, prénom :    *Signature :*    Commentaires :                                                                                Date : |
| **Accord\* du CEA** | **\*\***Nom, prénom :      *Signature :*  Commentaires :                                                                                Date : |

**\*** Il est précisé que ce CEA peut refuser une demande d’acceptation de sous-traitance. Les motifs de refus sont par exemple : le montant de la sous-traitance anormalement bas, les capacités insuffisantes du sous-traitant qui sont susceptibles de nuire à la bonne exécution du marché public, le sous-traitant qui tombe sous le coup d’une interdiction de soumissionner, l’existence d’un nantissement ou d’une cession de créance qui ferait obstacle au paiement direct du sous-traitant.

\*\*Signataire habilité en application du Code d’organisation du CEA et des circulaires d’application.